

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---:---

DECRET N° 73-335 du 20 Octobre 1973

modifiant le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - L'article 1er du décret N°72-288 du 9 novembre 1972 susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne le Cabinet du Président de la République :

Au lieu de :

- 4 conseillers techniques,
- 3 chargés de mission,

.....

L i r e : - 2 conseillers techniques juridiques,
- 2 conseillers techniques à l'Economie,
- 1 conseiller technique aux Affaires Administratives,
- 1 conseiller technique aux Affaires Culturelles,
- 1 conseiller technique aux Affaires Sociales,
- 3 chargés de mission.

.....

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 -- Le présent décret qui a effet pour compter du 1er octobre 1973 et qui abroge le décret N°73-4 du 8 janvier 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 octobre 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre de l'Inté-
rieur et de la Sécurité chargé de l'in-
térim.

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Michel AIKPE

Ampliatiions : PR 15 CS 6 Ministères 11 SGG 4 DGF 2 DB-CF-DC-Solde 4
Trésor 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5 DGP-DGAJL-Dtion Stat.6 SPD 2
JORD 1